



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

N°355  
Entrée le 26.02.2024  
Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 20.04.2024

Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 26.02.2024

Dossier suivi par : Service relations  
institutionnelles

Tél. (+352) 247-86352

Madame la Ministre déléguée auprès du Premier  
ministre, chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 26 février 2024

**Référence :** 847x9dc37

**Objet :** Question parlementaire n° 355 du 20 février 2024 de Monsieur le Député Claude Haagen et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Politique publique concernant la contraception ».

Madame la Ministre,

En date du 20 février 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au samedi 20 avril 2024, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

(s.) Martine DEPREZ

\*09012FF583B37